



Demande de rupture contrat de travail

Par **ALEXANDRE Sylviane**, le **02/12/2016 à 17:43**

Bonjour,

Je travail a temps partiel 31 heures semaine dans une société de nettoyage au sein d'une grande entreprise.

Le temps de préavis n'est pas inscrit sur mon contrat.

Est ce que je fait ma demande auprès de mon Directeur d'agence ou directement au DRH de l'entreprise.Et qu'elle sont mes droits.Avec mes remerciements et dans l'attente d'une réponse,veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Me ALEXANDRE

Par **Visiteur**, le **02/12/2016 à 18:13**

Bsr,

Vous démissionnez ?

Par **P.M.**, le **02/12/2016 à 21:04**

Bonjour,

Le préavis de démission est prévu à l'[art. 4.11 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services](#) puisque je pense que c'est celle-ci qui est applicable...

Vous pourriez l'adresser par lettre recommandée avec AR directement au DRH...